



COMITE DE JUMELAGE DE GUYANCOURT

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE Mercredi 24 novembre 2016</p>

Avec 45 membres présents ou représentés, sur 72 à jour de leur cotisation, le quorum est atteint.

Le Président, Georges Swietlik, ouvre la séance à 19h05.

Georges Swietlik présente le rapport moral :

Cf. document joint en annexe 1

Zahra Haouchine, responsable des échanges de correspondances avec Comé présente le Compte-rendu de l'année scolaire 2015/2016 :

Cf. document joint en annexe 2

Isabelle Signoret suggère que les enseignants correspondent par messagerie électronique.

Zahra répond que malheureusement les enseignants de Comé n'ont pas de messagerie. Maëva, coordinatrice locale de la Coopération Décentralisée, va demander à la ville la possibilité d'ouvrir une messagerie pour les enseignants à l'Hôtel de Ville.

Didier Conseil, en charge de répertorier, voire d'initier les échanges entres associations de nos 3 villes jumelles, Linlithgow, Pegnitz et Guyancourt, présente ses interventions :

Cf. document joint en annexe 3

Gilles Thirouin, Vice-président Pegnitz présente le rapport d'activités de la Commission Allemagne :

Cf. document joint en annexe 4

Georges Swietlik, présente le rapport d'activités de la Commission Écosse :

Cf. document joint en annexe 5

Pascal Paré, Responsable de la Commission site présente l'avancement des travaux sur le projet de rajeunissement du site et la maquette du futur nouveau site de l'association :

Cf. document joint en annexe 6

Georges Swietlik remercie les différents intervenants pour leurs rapports.

Nathalie Durand, nouvellement adhérente, demande quel est l'objectif de l'association. Elle ajoute qu'il y a quelques années, lorsqu'elle suivait une formation au Lycée Hôtelier, elle était partie à Pegnitz lors d'un échange. Elle se demande si c'est encore le cas.

Georges répond que lors du weekend de l'Ascension 2015, nous avons renoué des contacts avec le nouveau proviseur du Lycée, celui-ci est favorable à de nouveaux échanges.

Armelle précise que l'ancien proviseur avait arrêté les échanges avec Pegnitz, mais que cela avait coïncidé avec les travaux sur l'établissement qui ne permettaient plus d'hébergement. D'autre part, nous prenons contact systématiquement avec les collègues, le lycée de Villaroy et le lycée Hôtelier pour diffuser les informations concernant nos activités.

Gilles ajoute que le lycée professionnel de cuisine de Pegnitz est aussi favorable pour relancer les échanges avec le Lycée de Guyancourt. L'un des professeurs, Wilfrid Desnoyer, est d'ailleurs au conseil d'administration du Comité de Jumelage de Pegnitz.

Le Président propose un vote commun pour les rapports présentés, ce qui est accepté unanimement par l'assemblée. Il est alors procédé au vote des rapports moral et d'activités. Les rapports sont approuvés à l'unanimité.

Guy Ode, Trésorier, présente le bilan financier :

Cf. document joint en annexe 7

Un membre de l'assistance remarque la subvention de la ville et son montant, il demande comment celle-ci évolue dans le temps.

Georges répond que le Comité de Jumelage ne fait pas de demande systématique à la ville mais seulement pour des projets particuliers ou lorsque nous n'obtenons pas de subvention auprès de l'organisme européen pour accueillir nos amis allemands ou écossais.

Mais il faut néanmoins assurer l'avance de quasiment toutes les dépenses sur notre trésorerie car nous ne touchons l'argent de la subvention que bien après le weekend de Pâques ou de l'Ascension.

Guy précise que dans le tableau n'apparaît pas le coût des utilisations de salles pour les diverses et nombreuses réunions de l'association, puisque la ville nous les met à disposition gratuitement. Mais il serait intéressant de le noter pour faire prendre conscience de l'effort financier considérable que cela représente pour la ville.

Plusieurs personnes remercient Guy pour sa gestion des comptes.

Georges informe l'assistance que le Conseil d'Administration envisage de porter à 15€ le montant de la participation par personne du Comité de Jumelage de Guyancourt au repas de la soirée festive. Il est actuellement de 12€, montant qui est inchangé depuis plus de 15 ans.

Cela n'impacte pas le budget de l'association, puisque cette somme est entièrement reversée à la ville qui prend en charge le financement du repas et du personnel et le prêt de salle de ces soirées.

Pour comparer, il ajoute qu'à Pegnitz nos hôtes paient 20€ non seulement pour eux, mais pour nous aussi.

Geneviève Sagbohan demande si ce projet fait suite à une demande de la ville. Georges répond que non. Comme sur cette somme il ne reste rien au Comité de Jumelage, elle s'interroge sur l'intérêt ;

Il faudrait connaître le coût global de la soirée festive.

Marc Rumelhart soulève la difficulté d'évaluer toutes les dépenses inhérentes à l'activité du Comité de Jumelage.

Marc Etienne fait remarquer que c'est une décision d'ordre moral, car de toute façon la ville bouclera forcément son budget.

Geneviève Sagbohan soulève le problème des familles qui reçoivent, elles font déjà de gros efforts financiers sur le weekend et augmenter le coût de la soirée festive risque de les mettre en difficulté et limiter leur participation.

Annick Etienne se dit réservée, elle aussi, quant à des augmentations, car elles risquent de rebuter les familles avec des enfants. Et il faut y penser si on veut faciliter l'accès aux jeunes.

Marc Rumelhart ajoute qu'il y aurait peut-être plus de sens à augmenter l'adhésion. Cette suggestion est approuvée par plusieurs personnes.

Georges Swietlik fait remarquer que de parler des préoccupations financières de l'association à chaque Assemblée Générale entraîne une augmentation régulière des dons, révélatrice d'une prise de conscience grandissante de la part des adhérents.

Yannick Hebert explique qu'il n'est pas opposé à l'augmentation de l'adhésion. En tant que trésorier d'une association, il connaît les difficultés pour trouver l'équilibre budgétaire et ceci d'autant plus que les subventions des collectivités locales s'amenuisent d'années en années. Une augmentation de l'adhésion donnerait un peu plus de latitude à l'association.

Il demande par ailleurs si les dons faits au Comité de Jumelage sont déductibles des impôts.

Georges répond que, à sa connaissance, cela n'est pas possible (association ouverte à une population restreinte, qui ne profite qu'à un groupe fermé).

Marc Rumelhart propose de prendre modèle sur la pratique d'associations anglo-saxonnes, en proposant une adhésion minimale aux nouveaux adhérents et une autre adhésion d'un montant supérieur.

Georges précise que le bulletin d'adhésion a déjà été reformulé afin d'inciter les dons. Il ajoute que les adhérents peuvent aussi refuser les chèques reversés sur les voyages, ces sommes seront également comptabilisées dans les dons.

En l'absence de questions supplémentaires, il est procédé au vote d'approbation du rapport financier :

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Renouvellement partiel des membres du CA :

Georges Swietlik rappelle que le Conseil d'Administration est constitué de 9 membres élus et renouvelables par tiers chaque année par l'Assemblée Générale, et de 6 membres, élus municipaux désignés par le Conseil Municipal.

Il faut donc renouveler le mandat des 3 membres sortants :

- Guy Ode, qui se représente,
- Georges Swietlik, qui se représente,
- Armelle Eyraud, qui ne se représente pas,

Plus le poste de Paul Le Galludec qui a démissionné au printemps dernier.

Pour pourvoir aux deux postes vacants, Georges présente la candidature de **Nicole Rumelhart**, adhérente depuis l'origine du Jumelage et qui a déjà occupé des fonctions au Conseil d'Administration et géré également les échanges scolaires avec Linlithgow et Pegnitz, ainsi que **Gaëtan Monmayer**, adhérent depuis 2010.

L'Assemblée étant d'accord unanimement pour faire un seul vote, il est procédé à l'élection des 4 candidats :

Ils sont élus à l'unanimité.

Georges remercie Armelle Eyraud pour les 9 années (3 mandats complets) passées au Conseil d'Administration ainsi que Marie-Claude Riocreux, qui quitte également le Conseil d'Administration, suite à sa démission d'élue municipale.

Un cadeau du Comité de Jumelage leur est offert en remerciement de leurs années d'investissement. Toutes deux remercient le Comité de Jumelage et assurent qu'elles resteront investies dans la vie de l'association.

Marché Solidaire :

Georges informe l'assemblée qu'un Marché Solidaire est prévu le 11 mars prochain, lors duquel seront vendus des objets au profit de Comé. Certains adhérents ont déjà commencé à réaliser des objets (tricots, vêtements de bébé, divers objets) qui sont présentés aujourd'hui pour donner des idées à ceux qui souhaiteraient alimenter ce marché.

Un premier atelier est également proposé pour préparer ensemble d'autres objets, ou venir chercher des idées, le jeudi 1^{er} décembre, de 14h à 17h, à la Maison de Quartier Rénovir.

Geneviève Sagbohan demande s'il y a des propositions de projets par le Comité de Jumelage de Comé pour utiliser les fonds existants et les recettes de ce marché.

Georges répond que pour le moment il n'y en a pas, mais Maëva en a promis pour les mois à venir.

Tout comme avec les enseignants, les contacts avec le Président du Comité de Jumelage de Comé sont rares, il n'a pas de messagerie non plus, ce qui rend les relations difficiles. Tous les messages passent par Maëva. De plus, les nouveaux arrêtés municipaux ne donnent que peu de pouvoirs au Président qui doit systématiquement en référer au Conseil Municipal.

Questions diverses :

Marc Rumelhart informe les adhérents de la constitution d'un groupe de travail avec La Calibeurdaine afin de préparer un spectacle lors de la soirée festive de mai prochain. 10 danseurs, mais seulement 2 musiciens se sont engagés, pour le moment. Un appel aux bonnes volontés sera lancé courant décembre pour constituer une chorale et pour compléter le groupe.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, Georges Swietlik clôt l'Assemblée Générale à 20h45 et invite l'assemblée à partager le buffet préparé par les adhérents.

